

Le groupe d'étude sur l'environnement qui a étudié la situation l'été dernier a conclu, lui aussi, que les personnes les plus touchées seront certainement les Indiens.

Monsieur le président, nous sommes prêts, car nous nous sommes mis, au cours des derniers mois, bien au courant de la situation. Chaque fois qu'on a posé des questions à la Chambre, j'ai répondu que c'est à la demande des Indiens que nous suivions le débat sans y participer directement, mais que lorsque les Indiens nous demanderont officiellement d'intervenir pour protéger leurs intérêts dans ce débat, nous serons prêts à le faire.

Je dois dire à la Chambre qu'au cours des conversations que j'ai eues—mais qui n'étaient pas officielles, parce que les Indiens ne voulaient pas qu'officiellement je sois mêlé à cette affaire—avec le premier ministre de la province de Québec, celui-ci s'est montré très compréhensif, et très empressé de trouver une solution qui serait acceptable tant aux Amérindiens de ce territoire qu'au gouvernement de la province de Québec.

Monsieur le président, je voudrais répéter que nous aiderons les Indiens à trouver une solution négociée qui sera certainement la meilleure, parce que des « batailles » juridiques ne seraient certainement pas le meilleur moyen de régler ce problème.

De toute façon, nous allons consulter les Indiens et, quelle que soit la décision ultime qu'ils nous demanderont de prendre, nous les appuierons, conformément à notre obligation de le faire, comme le prescrit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

J'espère, encore une fois, qu'on ne se servira pas, au cours de ce débat, comme cela arrive beaucoup trop souvent, des premiers citoyens du pays comme d'un ballon politique pour servir toutes les causes. A mon avis, il faut garder notre sang-froid, être très positifs, et rechercher une solution qui sera avant tout à l'avantage des premiers citoyens du pays. Tel est certainement là le but que nous poursuivons. Je puis assurer mes collègues que c'est ma seule préoccupation, et que je n'ai pas l'intention de reprendre la vieille attitude paternaliste selon laquelle nous, les Blancs, devrions, à ce moment-ci, nous interposer et remplacer systématiquement à la table des négociations les Indiens du Nouveau-Québec, de la région de la baie James, parler en leur nom et, de concert avec eux, avec le gouvernement de la province de Québec, de façon à protéger leurs intérêts dans ce territoire.

[Traduction]

J'aimerais rendre hommage aux Indiens de la région de la baie James et de l'Association du Québec pour leur participation aux événements qui nous ont amenés à ce débat. Ils ont plusieurs fois rencontré l'administration provinciale et discuté de bien des sujets différents. Ils ont prouvé leur sens des responsabilités. Ils m'ont dit cette semaine à mon sous-ministre adjoint, qu'ils veulent une solution. Ils ne veulent pas s'obstiner. Ils veulent tout simplement concilier leurs intérêts, d'importance vitale, avec ceux du grand public canadien et plus particulièrement des citoyens du Québec. Je suis enchanté de voir que nous pouvons nous entretenir avec eux et que nous parviendrons vraisemblablement à trouver une solution. Ils peuvent compter sur notre gouvernement pour les aider à trouver une solution négociée. Et si cela ne marche pas, si les Indiens décident de recourir à d'autres voies légales, alors ils pourront encore compter sur nous pour les aider comme il nous incombe de le faire.

J'aimerais maintenant, au nom de mon collègue, le ministre des Transports (M. Jamieson), consacrer quelques minutes à la question de...

[L'hon. M. Chrétien.]

• (1550)

[Français]

la loi sur la protection des eaux navigables.

Jusqu'à ce jour, je me rends compte que le gouvernement de la province de Québec a reconnu que le ministère des Transports, en vertu de la loi fédérale, avait juridiction dans ce domaine. Et à ce stade-ci, comme le disait l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), une demande de construction d'un pont sur une des rivières touchées a été faite. Des plans pour la construction d'autres ponts sur d'autres rivières sont évidemment en voie de préparation. Le ministère des Transports a déjà délégué des inspecteurs dans cette région, pour qu'ils se rendent compte de la nature des travaux à effectuer.

Évidemment, chaque fois que le gouvernement de la province de Québec fera une demande aux autorités du ministère des Transports, le ministre a assuré la Chambre—et je peux le faire également—qu'elle sera étudiée selon son mérite et selon la lettre et l'esprit de la loi sur la protection des eaux navigables.

Cette loi vise à la protection de la navigation et du transport sur ces rivières. Évidemment, jusqu'à présent, celles-ci n'ont pas été utilisées, ou l'ont été très peu pour la navigation. C'est pourquoi, jusqu'à présent, le ministère des Transports n'avait pas eu à participer dans une grande mesure à l'évolution de la construction de ponts ou de jetées sur les rivières dans ce secteur, puisqu'il ne se fait que très peu de navigation et très peu de transport sur les rivières, sauf celle que font par canot les Indiens de la région.

A cet égard, le ministère des Transports, à mon avis, a rempli ses obligations, et le gouvernement du Québec a reconnu la validité de la loi fédérale sur la protection des eaux navigables. Cette question n'a d'ailleurs jamais été contestée par les autorités de la province de Québec, et Dieu sait combien de rivières au Québec, comme le Saguenay, la rivière Saint-Maurice, l'Outaouais et certaines autres ont fait l'objet de travaux et de directives de la part du ministère des Transports.

[Traduction]

M. l'Orateur, je ne veux pas faire perdre trop de temps aux députés, mais j'aimerais simplement indiquer quelle est la position de notre gouvernement. Ce n'est que lundi dernier que les Indiens nous ont demandé de participer directement aux débats. Nous leur avons déjà dit que nous tiendrons des réunions avec les associations et les représentants des Indiens de la région de la baie James, et ces réunions auront lieu à Ottawa mercredi, jeudi et vendredi prochain. Nous projetons de tenir des réunions chaque fois que cela leur conviendra, et nous avons convenu de nous réunir mercredi prochain.

Depuis lundi, date où j'ai reçu cette demande ainsi que les résolutions adoptées par les différents groupes au cours des dernières semaines et des derniers mois, je suis entré en contact une fois de plus avec le gouvernement québécois, qui m'a assuré être entièrement disposé...

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable ministre, mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé. A moins d'obtenir le consentement unanime, il ne peut poursuivre ses remarques.

[Traduction]

Les députés sont-ils d'accord pour que le ministre soit autorisé à continuer son discours?